

Table des matières

- I.** Introduction
- II.** Sessions du Conseil
- III.** Textes réglementaires
- IV.** Analyse de la situation du secteur de l'Information
 - 4.1. Recensement des institutions de presse
 - 4.2. Les Médias audiovisuels
 - 4.3. La presse privée et électronique
 - 4.4. Les organisations des journalistes
 - 4.5. Caractéristiques essentielles du paysage médiatique
- V.** Accompagnement des médias
 - 5.1. Partenariat et renforcement des capacités des médias
 - 5.1.1. *Médias et civisme électoral*
 - 5.1.2. *Responsabilités du journaliste et liberté d'informer*
 - 5.1.3. *Passage au numérique*
 - 5.1.4. *Animation de débats radiotélévisés*
- VI.** Activités de régulation
 - 6.1. Sensibilisation autour des exigences de régulation
 - 6.2. Pluralisme de la presse et liberté d'expression
 - 6.3. Organisation du champ médiatique en période électorale
 - 6.3.1. *La période préélectorale*
 - 6.3.2. *Période de couverture électorale*
 - 6.3.3. *Moyens d'informations publics*
 - 6.3.4. *Les moyens d'informations privés commerciaux*
 - 6.3.5. *Tranches d'antennes des partis politiques*
 - 6.4. Suivi des moyens d'information
 - 6.4.1. *Visites de contrôle*
 - 6.4.2. *Suivi et monitoring*
 - 6.5. Plaintes
 - 6.6. 6.6 Sanctions
- VII.** Activités de communication
 - 7.1. Publication du bulletin spécial
 - 7.2. Le site de la HAPA
 - 7.3. Autres canaux de communication
- VIII.** Renforcement des capacités
 - 8.1. Organisation et gestion
 - 8.2. Ressources humaines
- IX.** Coopération et Partenariat
- X.** Conclusions et recommandations

I. Introduction

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel est née de la volonté du législateur mauritanien de donner au pays l'armature légale et institutionnelle nécessaire pour la naissance et la consolidation d'une presse écrite et audiovisuelle jouissant de la pleine liberté d'expression et respectant en même temps les principes éthiques et professionnels qui fondent le métier du journaliste.

Tout au long de ces huit années, la HAPA s'est peu à peu donné les moyens de ses ambitions. Elle s'est pourvue des compétences et des moyens techniques nécessaires pour mener sa tâche à bien. Elle a dû surtout œuvrer pour créer un climat de confiance et de compréhension avec ses partenaires, climat qui s'est progressivement imposé et qui a grandement aidé la HAPA à jouer pleinement et en toute confiance son rôle de régulateur.

L'idée essentielle qui a soutenu la HAPA toutes ces années et qui a facilité l'accomplissement de sa mission est fort simple : c'est que la régulation, loin d'être un moyen de coercition est avant tout un instrument de liberté, car, sans véritable esprit de responsabilité la liberté ne saurait être que tragique illusion. Cela explique bien que notre pays ait été classé par nombre d'organisations internationales à la première place des pays arabes quant à la liberté de presse.

La HAPA s'est aussi donnée comme mission d'imprimer cet esprit de responsabilité dans les attitudes et comportements des journalistes, de les amener à comprendre et à bien distinguer entre événements et rumeurs, entre analyses et injures, entre information et ce qui peut être considéré comme une complicité avec les délits et de crimes.

La Haute Autorité s'est particulièrement penchée en cette année 2013 sur les répercussions médiatiques de la crise malienne. Elle a initié rencontres, séminaires, formations autour de la responsabilité du journaliste en période de crise, à la couverture des événements en période de guerre et à la responsabilité portée par le journaliste en de telles périodes. Elle a convenu avec les journalistes de la nécessité de préserver en toute période la dualité « liberté et responsabilité » particulièrement en période d'exception.

C'est également dans cet esprit que l'institution a œuvré afin de mettre la démocratie, le pluralisme, la paix sociale, l'unité nationale au cœur des préoccupations de nos médias ; étant entendu que le refus de la haine, du rejet, du mépris social font partie des fondements de l'éthique journalistique.

Mais l'année 2013 a surtout été pour la HAPA une année électorale. Notre institution s'est donc attelée à faire partager à l'ensemble de nos médias l'idée de pluralisme, de tolérance et d'esprit de neutralité. La Haute Autorité a également œuvré pour la formation des journalistes en matière de couverture des activités électorales.

Tous ces efforts ont abouti à un consensus au sein de la famille médiatique sur la nécessité de respecter les règles éthiques et déontologiques du métier et à assurer une juste représentation de tous les partis politiques et aussi de toutes les opinions et courants de pensées.

La HAPA a donc su, au témoignage de l'ensemble de la classe politique, majorité et opposition, faire respecter les règles de régulation nécessaires pour une campagne électorale équilibrée et juste sur le plan communicationnel. Elle a su aussi orienter la presse et les médias vers l'objectif qui doit être le leur : couvrir fidèlement les activités des partis et de leurs candidats, en mettant sur pied la réglementation nécessaire pour une campagne réussie. Elle n'a cependant pas oublié d'insister

sur la nécessaire qualité des programmes ainsi que sur le respect du droit du personnel des medias.

Par ailleurs, la Haute Autorité s'est engagée à soutenir les efforts de la Commission chargée du Fonds d'Aide à la Presse afin qu'elle puisse permettre à nos medias de sortir de l'ère de précarité et de s'affirmer comme des acteurs incontournables du paysage communicationnel. Ce Fonds, distribué selon des critères définis à l'avance est un moyen qui contribue à relever le niveau de nos medias, leur faire acquérir les formations et les perfectionnements nécessaires à leurs journalistes, combattre la corruption, et soutenir les syndicats et les organisations socioprofessionnelles du secteur.

L'instance régulatrice des médias s'est attelée au renforcement de ses propres capacités humaines. Elle a organisé plusieurs formations pour son personnel, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. L'institution a aussi revu sa propre organisation interne, son organigramme et son règlement intérieur afin de mieux répondre aux exigences de sa tâche de régulation.

La HAPA a toujours été présente aux assises des organisations internationales de régulation auxquels elle appartient. Cela lui a permis de jouer son rôle et de prendre sa place au sein des réseaux des régulateurs au niveau régional et international. C'est ainsi que la vice-présidence et la présidence du Réseau des Institutions de régulation méditerranéennes (RIRM) lui sont revenues respectivement en 2014 et en 2015.

Tels sont les principaux points qu'abordera le présent rapport.

II. Sessions du Conseil

Le Conseil de la HAPA a tenu ses réunions en 2013 de manière régulière et constante. Il a adopté nombre de délibérations et de résolutions importantes. Nous en citons les plus significatives

• Session ordinaire du 03 Janvier 2013

Cette réunion plénière a été consacrée à l'ouverture des plis relatifs à la naissance de chaînes de télévisions commerciales privées.



• Session ordinaire du 18 Février 2013

Elle a vu l'adoption d'un plan de travail annuel et du budget de l'institution.

• Session ordinaire du 29 Avril 2013

Le Conseil a étudié durant cette session les questions suivantes :

- état d'avancement de l'acquisition du centre de suivi et de monitoring des Médias audiovisuels,
- plusieurs questions concernant les médias et notamment le retard des institutions publiques dans la signature des cahiers de charges, de leurs obligations particulières et des contrats-programmes,
- note à propos de la situation juridique des sociétés de production, et de leur régime d'autorisation.

• Session du 13 Mai 2013

Le Conseil a examiné la plateforme revendicative de certains jeunes journalistes travaillant dans des medias privés comportant en particulier l'exigence de signature de contrats de travail.

• Session du 1er Juillet 2013

Les questions suivantes ont été abordées :

- Proposition avancée par le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement et le Conseil d'Administration de Télévision de Mauritanie S.A portant nomination de Madame Khira Mint Cheikhani au poste de Directrice Générale de la TVM.

La directrice proposée pour le poste a été convoquée en réunion à la HAPA pour présenter un rapport sur la vision et le plan d'action qu'elle compte mettre en œuvre pour le développement de l'institution. Après avoir étudié le programme de travail proposé par la candidate et pris acte de son curriculum Vitae et de sa démission du Bureau Exécutif du parti de l'Union pour la République (UPR), le Conseil, a approuvé sa proposition de nomination faite par le Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, conformément à la loi n° 2012-018.

Session ordinaire du 9 Juillet 2013

Les questions suivantes ont été abordées

- Activités de l'Autorité durant les 6 premiers mois de l'année. Le Conseil a apprécié le travail accompli en particulier l'organisation d'un séminaire sur la Communication et la couverture des élections en période électorale auquel ont participé toutes les forces politiques du pays ainsi que l'ensemble des medias. Le Conseil a aussi salué la publication du rapport annuel de la HAPA ainsi que la parution de la revue « Rissalet Essoult » qui comporte nombre d'articles sur la régulation des médias.
- Le Conseil s'est également félicité de la création d'un Centre de suivi et de monitoring des medias audiovisuels. Le Conseil a entendu des explications sur son coût, son fonctionnement et les bénéfices attendus de son démarrage.
- Les activités internationales de la HAPA et en particulier au sein des réseaux de régulation dont elle est membre.

• Session ordinaire du 25 Juin 2013

Cette session a été consacrée à l'approbation de l'organigramme et du règlement intérieur de la HAPA.

• Session ordinaire du 04 Aout 2013

Elle a été consacrée à la nomination des commissions spécialisées prévues dans l'organigramme ainsi qu'à de diverses questions.

• Session ordinaire du 24 Décembre 2013

La couverture médiatique des élections a été abordée. Le Conseil s'est félicité de la satisfaction de toutes les parties (formations politiques candidates, presse, opinion publique) de la bonne organisation par la HAPA de ces élections sur le plan médiatique. Il a entendu le rapport de la participation de la HAPA aux rencontres de Niamey et de Marrakech.

III. Textes réglementaires

Le texte réglementaire le plus important adopté cette année par la HAPA a été la décision 009-2013 du 03 Novembre 2013 précisant les dispositions à prendre pour la couverture médiatique des élections législatives et municipales devant se dérouler les 23 Novembre et 07 Décembre 2013.

Ce texte précise qu'il ne saurait y avoir d'autres limitations aux libertés consacrées par la Constitution que celles prévues par la loi.

La première partie de la décision souligne les obligations faites aux medias publics en période électorale de respecter les principes d'égalité, d'équilibre, et de neutralité. Ils ont été soumis à l'obligation de se tenir à égale distance de tous les candidats. Les listes en lice ont bénéficié de tranches gratuites au niveau de la Télévision de Mauritanie S.A et de Radio Mauritanie S.A. Ces tranches ont été attribuées équitablement à tous les partis, qui, eux-mêmes, les ont réparti librement entre leurs listes candidates. Le texte a également défini la tranche horaire, le temps d'antenne et de parole attribués à chaque formation politique. L'ordre de diffusion des messages électoraux des partis politique a été établi selon les résultats d'un tirage au sort qui a été fait, à cet effet, par la HAPA en présence des représentants des formations politiques.

La décision a imposé aux medias audiovisuels privés de couvrir les activités durant la campagne électorale dans un esprit professionnel éloigné de tout parti-pris, et de faire preuve de stricte neutralité.

Les médias privés ont été invités à offrir les conditions idoines pour une transparence des tarifs publicitaires uniformes pour tous et soumis à l'appréciation de la HAPA. Ils ne devraient pas dépasser plus de 30% des programmes des chaines.

La troisième partie de la décision relative aux obligations de la presse écrite et électronique invite les journalistes à faire preuve de professionnalisme, d'équilibre et de parfaite neutralité en période de campagne électorale. Les medias étrangers diffusant en Mauritanie ont été aussi appelés à respecter les principes d'équilibre et de neutralité, aussi bien dans leur couverture que dans les interviews et rencontres qu'ils réalisent en Mauritanie.

IV. Analyse de la situation du secteur de l'Information

La HAPA a réalisé l'enquête annuelle sur la situation des organes d'information en 2013. L'enquête a fait ressortir l'élargissement du faisceau des libertés ce qui d'ailleurs a entraîné le classement de notre pays à la première place quant aux libertés de presse et d'opinion dans le monde arabe. Les organisations internationales ont également apprécié le renforcement de l'arsenal juridique soutenant la liberté de presse en une année qui a aussi connu la libéralisation de l'espace audiovisuel et la création d'un fond public à la presse indépendante.

L'enquête a également fait ressortir les points suivants :

4.1. Recensement des institutions de presse

- 204 entreprises de presse ;
- 2 opérateurs de serve public dans l'audiovisuel ;
- 10 opérateurs privés commerciaux dans l'audiovisuel ;
- 100 journaux ;
- 77 sites électroniques ;
- 28 journaux privés disposant d'une édition électronique.

4.2. Les Médias audiovisuels

La HAPA, conformément à la loi 2010 relative à la communication audiovisuelle a accordé 3 licences de deuxième génération à des chaînes de télévision privées commerciales. Ces attributions ont porté le nombre des médias audiovisuels privés à 5 chaînes de radio et 5 chaînes de télévision.

Sur les 10 licences accordées, 9 attributaires diffusent effectivement leurs programmes audiovisuels et le dixième est en phase de diffusion expérimentale.

La Télédiffusion de Mauritanie (TDM.S.A) assure la diffusion des chaînes mauritaniennes publiques et privées sur satellite, et sur un réseau hertzien terrestre couvrant la majeure partie du pays.



4.3. La presse privée écrite et électronique



La presse écrite mauritanienne se caractérise depuis 2006 par une grande diversité aussi bien des titres que des contenus. 204 entreprises de presse dont 100 journaux et 77 sites électronique se partagent cette aire de liberté. 11 journaux ont cessé définitivement de paraître cette année, 11 autres titres sont nés pendant que 7 journaux se sont transformés en sites électroniques. 46 journaux n'ont paru qu'une ou deux fois durant l'année.

4.4. Les organisations des journalistes

Nous comptons aujourd'hui près de 15 organisations de journalistes, regroupements, associations, syndicats. Ces organisations ont largement contribué à la défense des libertés de presse et d'opinion. La concertation instituée par la HAPA avec ces organisations en tant que partenaire, a contribué aux efforts visant à ancrer l'idée de liberté de presse et de régulation.

4.5. Caractéristiques essentielles du paysage médiatique

- Absence de vision claire chez nombre de dirigeants d'entreprise de presse ;
- Absence de viabilité économique de plusieurs entreprises de presse ;
- Un contenu qui ne répond pas toujours aux attentes du public ;
- Un secteur de la publicité ne répondant à aucun critère logique du fait de l'absence d'une loi l'organisant ;
- insuffisance ou absence des données et des études sur le secteur ;
- Apparition d'une presse régionale encore faible ;
- Apparition d'une presse spécialisée (sport, éducation, économie, etc.) ;
- Irrégularité de parution de nombre de journaux, faible distribution, lectorat réduit.

V. Accompagnement des organes de presse

5.1. Partenariat et renforcement des capacités des médias

La HAPA, consciente de la faiblesse de nos médias, du manque d'expérience et de formation de nombre de nos journalistes, a tenu à les encourager et les soutenir dans tous les efforts menés par le secteur en vue de faire naître un paysage médiatique, conscient de son importance et attaché aux règles professionnelles et éthiques qui fondent le métier.

C'est pourquoi elle a tenu à rester constamment à l'écoute des dirigeants et des utilisateurs des médias, à recueillir toutes les opinions, à faire toutes observations nécessaires en vue de faire émerger un secteur resté longtemps peu soucieux des normes de déontologie et éthique et pour que naisse un climat de confiance entre médias et public.

La HAPA s'est montrée particulièrement soucieuse du relèvement du niveau professionnel des journalistes, de leur formation et de leur perfectionnement afin de les voir mener à bien la difficile mission qui est la leur.

C'est ainsi que la HAPA a organisé tout au long de l'année 2013 des rencontres et des colloques et des journées débats au profit des journalistes, des responsables des organes de presse, des syndicats, des partis politiques, des organisations de la société civile. Les thèmes abordés ont été principalement les suivants.

5.1.1. Médias et civisme électoral

La HAPA a organisé les 3 et 4 Juin 2013 en collaboration avec le PNUD des journées de réflexion centrées sur ce thème. Ces journées ont vu la participation d'un panel de communicateurs, d'experts en communication, de cadres de la CENI, d'administrateurs, et des partenaires au développement.



Egalement, cette rencontre a vu la présence de nombre de personnalités, du Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement, des membres du corps diplomatique, des partenaires au développement, des Présidents des autorités de régulation et des plusieurs Présidents et représentant des partis politiques et des organisations de la société civile.



Le colloque a été l'occasion pour échanger idées, points de vues, conceptions et expériences destinées à encourager la presse à mieux œuvrer, dans le cadre d'une société pluraliste, à éclairer les citoyens sur les valeurs démocratiques et républicaines, à les informer de manière objective et à les amener à participer aux consultations électorales et à choisir en toute conscience leurs représentants.

Plusieurs conférences ont été présentées :

- Textes relatifs aux élections ;
- L'éveil civique et électoral ;
- Culture de la démocratie et de l'éducation civique ;
- L'accès à l'information et effets des rumeurs en période électorale ;
- Reportage en matière électorale.



Ces conférences ont été suivies de larges débats. Les intervenants se sont longuement étendus sur les questions liées aux élections, sur la notion de civisme

électoral et de citoyenneté et sur le rôle que devraient jouer les médias en période électorale. Les participants ont particulièrement insisté sur la nécessité pour les médias d'œuvrer pour approfondir l'esprit civique chez nos concitoyens, de préserver les acquis démocratiques et de participer activement à l'effort de développement.

5.1.2. Responsabilités du journaliste et liberté d'informer

La HAPA a organisé le 04 Mars 2013 une journée de réflexion autour de l'idée de responsabilité du journaliste en corollaire avec celle de liberté de presse. Ce thème a été choisi au regard de l'intérêt accordé par nos médias aux événements du Mali et à leur couverture de ce conflit armé. La HAPA a ainsi voulu



appeler les médias à réfléchir sur les bases légales et juridiques du droit d'informer et souligner la nécessité pour le journaliste couvrant un conflit armé de ne jamais se départir des principes que lui dicte l'éthique du métier.

Cette journée a vu la participation de nombreux journalistes, de responsables nationaux, de cadres des autorités de régulation, d'organisations socioprofessionnelles

Plus de sept conférences ont été tenues à propos de thèmes tels que la couverture médiatique en temps de conflit armé et de périodes exceptionnelles, responsabilités du journaliste dans le cadre de ses rapports avec les parties en conflit, l'autorégulation de la presse en période exceptionnelle, rôle des autorités de régulation de la presse en périodes de crise, de conflits armés et de période électorale.

Les participants ont soulevé nombre d'interrogations à propos du principe de liberté et de ses limites juridiques et éthiques, surtout en périodes de conflit armé et de crises exceptionnelles. Ils ont souligné le rôle important que peut jouer le journaliste en périodes de conflits et la responsabilité qui en découle.

Ils ont affirmé que la liberté de presse et d'opinion restera toujours un principe sacré à respecter en toutes circonstances. Toutefois, ont-ils ajouté, le journaliste ne pourra qu'être interpellé par les conséquences pouvant découler de sa façon de relater les événements. Il ne saurait ne pas prendre en compte l'intérêt général, la sécurité des personnes et des biens.

5.1.3. Passage au numérique

Consciente de l'imminence du passage à la télévision numérique terrestre (TNT) prévue en juin 2015, et de la nécessité d'accompagner nos médias pour réussir cette mutation technologique de taille qui constitue une préoccupation mondiale, la HAPA a pris, très tôt (en novembre 2012), l'initiative d'élaborer une étude de projet

visant à aider les pouvoirs publics à mieux conduire notre migration de l'analogique vers le numérique. La Haute Autorité a transmis au gouvernement ce projet basé sur une étude stratégique tenant compte de l'ensemble des problématiques juridiques, techniques, socioéconomiques et de nature à contribuer à la formulation d'une feuille de route nationale pour le passage à l'ère numérique terrestre.

Afin d'assurer ce passage au numérique dans la diffusion audiovisuelle, le Gouvernement Mauritanien a mis sur place le 19 Mai 2013 une Commission Nationale chargée de la coordination et de l'orientation des actions à mener afin de réussir ce passage dans les meilleures conditions.

Les objectifs fixés ont été les suivants :

- Revoir le cadre juridique et organisationnel du secteur audiovisuel afin de le rendre conforme aux exigences du passage au numérique ;
- Adopter une feuille de route pour le passage au numérique ;
- Définir les actions à prendre au niveau des populations afin que celles-ci puissent accompagner le passage au numérique ;
- Adopter une stratégie pour l'utilisation des bénéfices devant être tirés du « dividende numérique » ;
- Edicter des recommandations en vue d'améliorer le contenu des médias audiovisuels. Seule l'amélioration de ce contenu pourra convaincre les téléspectateurs à choisir la télévision numérique terrestre.

Cette commission comprend plusieurs sous-commissions dont une commission Juridique que la HAPA préside.

La HAPA a dans ce sens organisé l'année dernière un symposium destiné à faire connaître aux responsables et aux utilisateurs des médias audiovisuels les grands enjeux du passage au numérique.

Ce symposium a permis aux participants de comprendre les conséquences nées de la révolution des technologies des médias qui désormais engagent le monde entier dans une nouvelle voie, celle du tout numérique. Les experts ont souligné les conséquences pratiques de la rupture avec l'analogique : plus de canaux de diffusion, qualité de l'image et du son, moins d'investissement, moins d'énergie et plus de fréquences permettant ainsi la naissance d'un plus grand nombre de chaînes. Ils ont aussi apporté des précisions sur le coût de ce passage numérique en termes d'acquisition d'équipements et de matériel de diffusion.

Les participants ont souligné l'importance pour le pays d'être fin prêt à l'heure du passage au numérique en Juin 2015. Ils ont sonné l'alarme, insistant sur l'approche de cette échéance et le danger porté par un retard à ce rendez-vous du numérique : non-respect des conventions internationales, retard technologique, désuétude du matériel de diffusion, impossibilité de faire face aux tentatives de brouillage.

5.1.4. Animation des débats radiotélévisés

La Haute autorité de la presse et de l'audiovisuel a organisé, en partenariat avec l'ISESCO et l'Union islamique de radiodiffusion (IBU), un atelier de formation sur les techniques d'animation de débats radiotélévisés au profit d'une trentaine de jeunes journalistes de la région du Maghreb dont des mauritaniens, des algériens, des marocains et des tunisiens.

La cérémonie d'ouverture de cet atelier organisé en septembre 2013, s'est déroulée en présence du Ministre mauritanien de la communication et des relations avec le parlement, du Président de la HAPA, du Directeur général de l'IBU et le responsable de la division information du bureau de l'ISESCO à Rabat.



Ont participé aux travaux des experts en communication et des professeurs de sciences de l'information des pays de l'Union du Maghreb arabe et du Soudan.

Au cours de cette session de formation, plusieurs exposés ont été présentés sur les thèmes suivants :

- Rôle de la radio dans le nouvel espace médiatique, présenté par l'expert soudanais Pr Abd Daïm Omar Hassan ;
- Préparer et animer un débat télévisé, par l'expert mauritanien Mohamed Baba O. Etfagha.
- La régulation et les instances régulatrices, par l'expert Sid Ahmed O. Dechagh, SG de la HAPA ;
- L'expérience maghrébine dans l'animation de débats radiotélévisés.

Les journalistes ont ensuite participé à deux sessions de travaux pratiques :

- Session sur les techniques d'animation de débats radiodiffusés, supervisée par le Pr Abd Daïm Omar Hassan ;
- Session sur les techniques d'animation de débats télévisés, supervisée par l'expert marocain Adnan Yacine.

Ces différents exposés et travaux pratiques ont suscité de profonds débats qui ont permis aux participants de renforcer leurs compétences professionnelles et d'enrichir leur connaissance des techniques d'animation de débats radiotélévisés dans l'ensemble de leurs aspects théoriques et pratiques. Les participants ont soulevé de nombreuses interrogations auxquelles ont répondu les experts évoquant de manière claire et vivante les principes de base de l'animation, sa conception et sa préparation psychologique et matérielle.

A l'issue de cette formation, les participants ont exprimé leur inquiétude quant à la qualité des programmes et des contenus audiovisuels des médias de la sous-région et formulé d'importantes recommandations liées à la nécessité d'œuvrer pour une plus grande qualification professionnelle dans le domaine de la production audiovisuelle.

5.2. Aide à la Presse

L'année 2013 a vu le Fonds d'Aide à la Presse venir soulager les charges des entreprises de presse en matière de renforcement des capacités, d'amélioration des prestations et d'appui à l'existence d'une presse diversifiée, responsable et crédible.

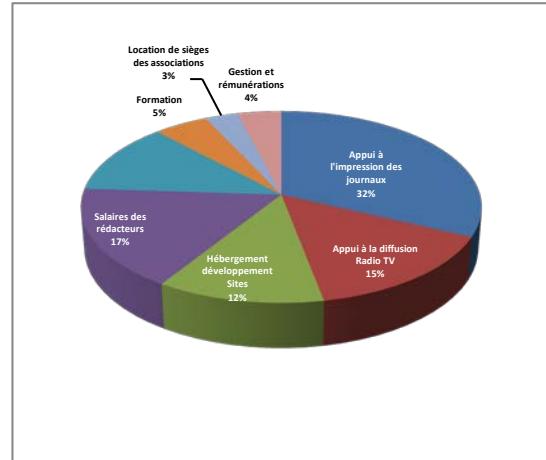
La Commission chargée de gérer le Fonds d'Aide à la Presse a défini les conditions et les modalités d'octroi de cette aide. Elle a ensuite appelé les différentes entreprises de presse à déposer auprès d'elle des dossiers et des demandes de subvention.

La Commission a en définitive reçu 124 dossiers de candidature :

- 31 dossiers ont été rejetées car ne répondant pas aux critères exigibles pour l'obtention de l'aide publique ;
- 93 demandes ont été agréées dont :
 - 39 sites d'information,
 - 38 entreprises de presse éditant des journaux,
 - 10 organisations de journalistes,
 - 6 entreprises audiovisuelles,
- 56 journaux bénéficiant déjà de l'aide à l'impression au niveau de l'Imprimerie Nationale.

Il est à remarquer que le nombre d'entreprises de presse bénéficiant du soutien de ce Fonds est passé de 62 en 2012 à 93 cette année.

Appui	%	Montant
Appui à l'impression des journaux	32%	64,000,000
Appui à la diffusion Radio TV	15%	30,000,000
Hébergement développement Sites	12%	24,000,000
Salaires des rédacteurs	17%	34,000,000
Location de sièges des entreprises	12%	24,000,000
Formation	5%	10,000,000
Location de sièges des associations	3%	6,000,000
Gestion et rémunérations	4%	8,000,000
Total	100%	200,000,000



La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel a d'autre part accordé une aide de 2.939.550 Ouguiyas, tirée de son budget de fonctionnement. Cette aide a profité à 40 journaux, sites d'information, associations, syndicats de journalistes.

VI. Activités de régulation

En vertu de la mission qui est la sienne, le Conseil de la HAPA s'est engagé à soutenir la presse, à œuvrer pour le renforcement des libertés, à sauvegarder la diversité et le pluralisme politique, tout en se préoccupant du respect des règles déontologiques et des traditions du métier du journalisme.

6.1. Sensibilisation autour des exigences de régulation

Le Conseil de la HAPA dans un esprit de concertation et en vue de dépasser tous les conflits et incompréhensions avec ses partenaires, a tenu des rencontres constantes avec les institutions médiatiques, les associations de presse et les journalistes. On peut citer entre autres rencontres :

- réunion avec les directeurs et les représentants des médias audiovisuels privés le 14 Mai 2013,
- réunion avec les directeurs des organes publics d'information le 30 Octobre 2013,
- réunion avec les représentants des médias privés commerciaux le 30 Octobre 2013,
- réunion avec les regroupements et associations de journalistes le 31 Octobre 2013,
- réunion avec les partis politiques, candidats aux élections le 31 Octobre 2013.

Ces rencontres ont été l'occasion pour des débats francs et fructueux qui ont abordé les questions les plus essentielles. Les rapports devant exister entre la HAPA et les organismes de presse ont été au centre des discussions, rapports fondés sur les exigences clairement stipulés dans les cahiers de charges. Les discussions ont aussi tourné autour des élections à venir et de la nécessité pour tous les partenaires du paysage médiatique à se conformer à des règles professionnelles justes et équitables en vue d'une couverture objective de ces consultations. Les parties ont convenu de la nécessité de s'en tenir aux règles d'objectivité, d'équilibre et de responsabilité afin de faire respecter le caractère islamique du pays et de la société, l'unité et la concorde nationales ainsi que les exigences de la défense nationale.

Accent a été mis sur la nécessité pour les chaînes de télévisions privées commerciales de respecter la pluralité de pensée et d'opinions, de donner des informations objectives, d'accorder la parole aux divers partis politiques et syndicats, en particulier durant les périodes électorales.

Des questions relatives aux contrats de travail devant lier ces entreprises à leurs personnels ont été évoquées ainsi que les grilles de programme et les pratiques en matière de publicité. La HAPA a insisté sur l'obligation faite à ces médias de respecter les droits de leurs travailleurs tels que prescrits par les lois, règlements et par la Convention collective. Il a été rappelé à ces entreprises l'engagement qui est le leur de recruter un personnel compétent et de donner priorité au recrutement de mauritaniens.

Les participants ont convenu de la nécessité pour tous nos médias audiovisuels de mettre sur pied des grilles de programme tournées vers le large public respectant notre diversité culturelle et tenant compte des aspirations et des goûts des téléspectateurs et des auditeurs nationaux. Ils se doivent aussi d'encourager la création et la production nationales, de donner voix à notre riche patrimoine culturel et de contribuer au rayonnement international de notre pays.

Concernant les dépassements qui ont été constatés en matière de publicité, le Conseil de la HAPA a demandé la mise sur pied d'une tarification unique et claire ainsi que le respect des clauses prévues dans les cahiers de charges.

Au terme de la rencontre du 14 Mai 2013 les participants ont publié une déclaration commune qui souligne la nécessité de maintenir la paix civile et la cohésion nationale. Le texte comporte aussi plusieurs recommandations dont il faut citer en particulier :

- Affirmer la volonté des parties à maintenir des contacts permanents entre la HAPA et les institutions de presse. Cette expérience de partenariat doit se développer afin de parvenir à dépasser les divergences et de surmonter les écueils ;
- Exiger des radios et télévisions privées le respect des clauses des cahiers de charges et en particulier le recrutement de journalistes et de techniciens mauritaniens et ce en conformité avec les règles du travail ;

- Définir et rendre public les tarifs publicitaires et respecter les exigences inscrites dans le cahier de charge ;
- Renforcer le Fonds d'Aide à la Presse afin qu'il puisse soutenir les organes audiovisuels privés qui offrent des emplois aux jeunes et remplissent les missions d'utilité publique dévolues aux medias ;
- Œuvrer pour la diminution des frais de diffusion audiovisuelle ;
- Rendre public et respecter une grille de programmes qui tienne compte de la pluralité et de la diversité culturelle ainsi que l'amélioration de la production en matière d'information ;
- Assurer une couverture équilibrée et professionnelle de l'actualité nationale et de s'éloigner de tout ce qui peut nuire à la paix civile et à la cohésion sociale.

Suite à ces rencontres et dans le souci de garantir à toutes les formations politiques l'accès aux medias, la HAPA a pris la décision 009-2013 relative au libre accès aux medias des formatons politiques candidates aux élections du 23 Novembre et du 07 Décembre 2013.

Par ailleurs, le Conseil de la HAPA a insisté, à l'occasion d'une réunion consacrée à l'approbation de la nomination de la nouvelle directrice de TVM, sur la nécessité pour les medias publics de respecter toutes les règles juridiques organisant le secteur de la communication. Il a appelé la Télévision Nationale à signer dans les plus brefs délais un cahier de charges, à accélérer les mesures tendant à faire d'elle un média de service public respectant le droit du citoyen à être objectivement informé et reflétant la pluralité des idées et des opinions.

Le Conseil a par ailleurs, et conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi sur la communication audiovisuelle, informé le Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement du retard pris par les medias public dans la signature des cahiers de charges et des obligations spéciales qui leur incombent. Il a appelé au respect rapide de ces exigences qu'impose la loi.

Cependant, il est à noter que les efforts menés en ce sens n'ont pas encore donné de résultats et que les médias audiovisuels publics n'ont point signé les cahiers de charges ni les contrats-programmes prévus par la loi.

6.2. Pluralisme de la presse et liberté d'expression

La HAPA avait, en 2012 à la demande du gouvernement, lancé un appel à concurrence pour la création de 3 nouvelles chaines télévisées privées commerciales afin d'élargir l'espace médiatique.

La Haute Autorité, conformément aux dispositions de la loi 2010-45 du 26 juillet 2010 relative à la communication audiovisuelle a précisé les éléments que doit comporter le dossier de candidature, tout en tenant compte de la nature de l'offre médiatique, de la spécialisation du promoteur et de ses capacités financières.

La HAPA a tenu tout au long de la procédure à faire montre de transparence, et de respect scrupuleux de la stricte égalité entre les candidats. La procédure d'octroi de licence a respecté les étapes suivantes :

- Large communication à propos de l'appel à concurrence ;
- Publication des candidatures à l'octroi de licences ;
- Octroi d'une période de deux mois pour la préparation par les candidats de leurs dossiers ;
- La HAPA a présenté aux candidats un modèle d'étude de projet de création d'une télévision privée commerciale afin de les aider à parfaire leurs dossiers et leur faire éviter des coûts importants ;
- Le système de notation a été distribué aux soumissionnaires ;

- Ouverture des plis en session publique en présence des candidats et des moyens d'information ;
- Participation de tous les membres de la HAPA à l'opération d'évaluation et de sélection des offres.

Les résultats suivants de cette consultation ont été adoptés à l'unanimité par le Conseil :

Groupe AI Mourabitoune	Admis pour bénéficier d'une licence
Télévision DAVA	Admis pour bénéficier d'une licence
Groupe Chinguitt	Admis pour bénéficier d'une licence
Groupe BA Media	Offre rejetée pour cause de non présentation de documents administratifs essentiels, non respect de certaines dispositions de la loi 045-2010 relative à la libéralisation de l'audiovisuel

Le Conseil a ensuite annoncé publiquement les noms des entreprises admises à obtenir une licence. Il a également tenu à expliquer aux candidats non retenus les raisons du rejet de leur offre. Aucune plainte ni recours n'ont été enregistrés.

Le Conseil a ensuite présenté au Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement les résultats de ses délibérations. Les entreprises admises à l'obtention de licences ont ensuite signé les cahiers de charges et adhéré aux obligations prévues par ceux-ci.

Avec la deuxième vague de licences survenue en 2013, le paysage médiatique mauritanien s'est renforcé, diversifié et développé.

6.3. Organisation du champ médiatique en période électorale

L'année 2013 étant une année électorale, la HAPA s'est attelée à organiser les différentes étapes de ce processus sur le plan médiatique. Afin d'assurer pleine participation de tous les candidats à la compétition sur le plan médiatique, de maintenir une complète transparence des élections et de voir reflétées toutes les opinions, la HAPA a décidé de diviser la période électorale en deux étapes distinctes.

6.3.1. La période préélectorale

La HAPA s'est attelée durant cette période à préparer les conditions idoines pour la transparence et le juste accès de tous les partis politiques aux medias. Elle a ainsi d'abord organisé des rencontres avec tous les partis politiques candidats aux élections en présence de représentants de la CENI. Il s'agissait pour la HAPA de recueillir les avis et doléances de tous et de mettre sur pied un programme consensuel ouvrant à tous l'accès aux medias.

Durant le mois d'Octobre 2013, la HAPA a tenu des réunions de concertations avec l'ensemble de ses partenaires :

- Réunion avec l'ensemble des directeurs des medias publics ;
- Réunion avec les représentants des medias privés ;



- Réunion avec les représentants des regroupements et des associations de journalistes ;
- Réunions avec les représentants de partis politiques candidats aux élections et avec les représentants des observateurs étrangers chargés de suivre le déroulement des scrutins.

Toutes ces rencontres ont abouti à un consensus sur les points suivants, adoptés par la décision 009-2013 en date du 03 Novembre 2013 par la HAPA :

- Mise sur pied de mesures précises pour la couverture des élections législatives et municipales ;
- Garantie du principe d'égalité de toutes les formations candidates dans l'accès aux medias ;
- Les professionnels de la communication devront faire preuve de professionnalisme et d'équilibre, et contribuer à l'approfondissement de la démocratie et du pluralisme ;
- Les médias devront observer la rigueur dans le traitement de l'information. Les articles et reportages doivent rendre compte fidèlement des activités de tous les partis politiques candidats aux élections ;

Les tranches gratuites réservées aux candidats dans les medias publics doivent répondre aux critères suivants :

- Préciser les temps d'antenne accordés aux partis candidats proportionnellement au nombre de listes qu'ils ont présenté.
- Garantir une présence acceptable pour les partis n'ayant pas présenté beaucoup de candidats.
- Gestion par chaque parti politique de sa propre tranche d'antenne.
- L'ordre de passage sur les antennes se fera suivant un tirage au sort organisé par la HAPA en présence des représentants des partis.
- Publication par les organes privés des tarifs publicitaires et unification des prix pour tous les partis.
- Interdiction de toutes les attaques personnelles contre les candidats, ainsi que tous les propos diffamatoires. Eviter toute propagande politique pouvant altérer la sérénité de la campagne électorale.

6.3.2. *Période de couverture électorale*

Les élections électorale du 23 Novembre et 07 Décembre 2013 ont vu la participation de 70 partis et formations politiques. 1.534 listes candidates se sont présentées, dont 438 pour les conseils municipaux représentant 64 partis et 13 coalitions de partis. 1.096 listes se sont présentées pour les élections législatives représentant 67 partis politiques et 4 coalitions.

L'inflation de candidatures à ces élections a constitué un grand défi pour la HAPA, préoccupée avant tout d'offrir à chaque liste candidate une juste présence dans les medias publics et de s'assurer d'une couverture médiatique professionnelle et équilibrée et ce malgré les opportunités limitées pendant les heures de grande audience et la nécessité de continuer à offrir au public ses émissions habituelles.

La HAPA a su, au témoignage de l'ensemble des partis politiques, majorité et opposition confondues, relever le défi et réguler de manière efficace la campagne électorale au niveau des médias.



Le Conseil de la HAPA s'est réuni de façon permanente tout au long de la campagne et a mobilisé tous ses moyens humains et techniques pour le suivi quotidien de la couverture des élections :

- Assurer la réception, l'enregistrement, l'archivage de toutes les émissions produites par nos medias ;
- Suivre et réguler la production des medias afin de s'assurer de la juste représentation de toutes les formations politiques candidates, de la couverture professionnelle et équilibrée des élections et du respect des principes de neutralité ;
- Assurer le suivi et la régulation des discours électoraux, avec respect total des opinions mais refus de toute atteinte à la dignité et à l'honneur des autres candidats et à tout ce qui peut toucher à l'unité nationale et aux valeurs éthiques et républicaines ;
- Intégrer de manière homogène cette quantité impressionnante de discours politiques dans les programmes des medias ;
- Préserver le droit du citoyen à l'information et à la culture ;
- Amener les medias publics à offrir le plus grand espace publicitaire gratuit possible pour les candidats ;
- Assurer une tranche de diffusion quotidienne de 90 minutes à la Télévision de Mauritanie et de 150 minutes à Radio Mauritanie ;
- Faire respecter la présence de chaque parti politique dans les espaces gratuits des quotidiens publics « Chaab » et « Horizons » ;
- Veiller au respect des règles éthiques et professionnelles dans le discours politique et les messages électoraux diffusés à travers les medias privés ;
- Veiller au suivi permanent des émissions diffusées en direct afin de les analyser et de pouvoir traiter les plaintes qui peuvent en découler ;
- S'assurer du respect du principe de pluralité et d'égalité par un décompte précis des temps d'antenne et de parole dévolus à chacun ;
- Faire le décompte précis du temps accordé à la publicité électorale.

Toutes ces mesures ont permis le déroulement de la campagne médiatique dans une atmosphère pluraliste et sereine. Les partis politiques ont exprimé leur satisfaction quant à la conduite par laquelle la HAPA a conduit cette campagne médiatique lors des élections. Ils ont transmis à l'institution des lettres de remerciement pour le bon déroulement de cette campagne (voir fac-similé).

SATISFACTION DES PARTIS POLITIQUES

Les partis politiques ont exprimé à la HAPA leur satisfaction quant au déroulement de la campagne médiatique

Parti Tawassoul :

Une pro activité positive et un niveau élevé de responsabilité pour lesquels vous méritez félicitations et respect.

Parti WIAM démocratique et social

Félicitations à la HAPA pour son rôle dans le respect du pluralisme démocratique.

APP

Nous vous exprimons nos vifs remerciements pour le niveau élevé de transparence, de responsabilité et de crédibilité.

Parti SAWAB

Un niveau de dynamisme et neutralité

Parti Al Fadila

Nous vous remercions pour l'effort particulier que vous avez fourni.

UPR

Nous vous félicitons pour la transparence, l'honnêteté et le dynamisme dont vous avez fait preuve.

Partie de l'Entente Nationale

Félicitations et remerciements pour l'action déterminée et impartiale.

UDP

Merci pour les efforts considérables fournis par votre personnel et votre institution.

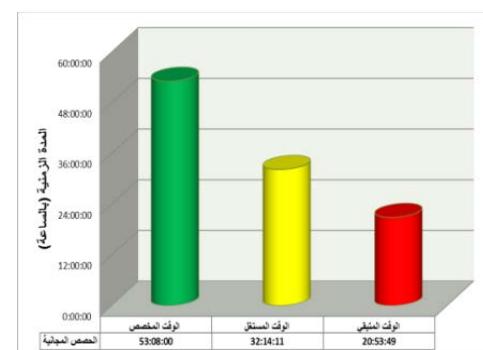
Parmi ces formations politiques, on peut citer : le parti Tawassoul, le parti de l'Entente Nationale, l'APP, l'UPR, le UDP, le parti El Wiam Démocratique et Social, le parti Ravah, l'ADM, la Coalition des Mauritaniens pour la Patrie, le parti El Karama, le parti des Générations de l'Avenir Démocratique, le parti de la Paix et du Progrès Démocratique, le parti Mauritanien pour la paix et la prospérité, le parti du

Centre Démocratique, le parti Sawab, le PUDS, le parti El Vadila, le parti du Sursaut, le Front Populaire, le parti du Congrès National, l'Union Démocratique Nationale, le parti national El INMAA.

La HAPA a publié après la campagne un rapport faisant ressortir tous les détails liés à la couverture médiatique des élections. Elle a pu grâce à son nouveau dispositif de monitoring livrer des relevés thématiques et des statistiques précises sur le temps accordé à chaque formation politique par les médias publics et privés, aussi bien durant les tranches réservés à la campagne électorale que pendant la couverture de l'actualité.

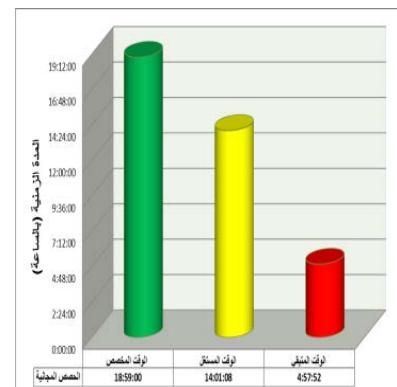
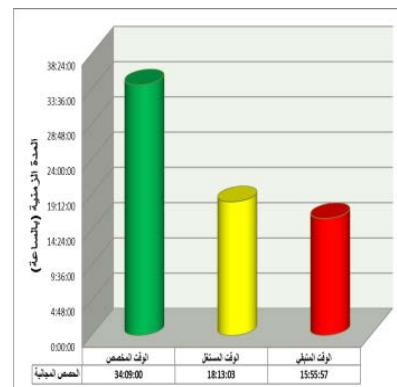
6.3.3. Moyens d'informations publics

La presse et les médias publics ont su respecter les prescriptions de la décision 009-2013 de la HAPA. Ils ont fait preuve de professionnalisme et ont bien reflété durant cette campagne la pluralité politique. Radio Mauritanie Télévision de Mauritanie ainsi que les quotidiens publics « Chaab » et « Horizons » ont bien répondu aux attentes de la HAPA et des candidats.



- **Tranches gratuites dans les moyens d'information publics**

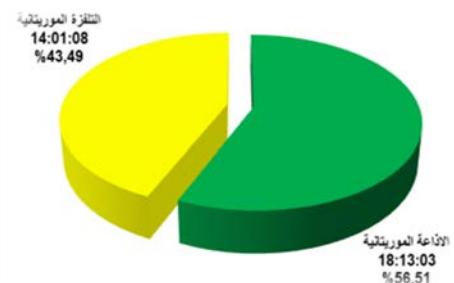
53 Heures et 8 minutes de tranches gratuites ont été accordées par les médias publics aux programmes électoraux des partis politiques, proportionnellement au nombre de candidats présentés. Les partis ont su utiliser la



majeure partie de ce temps accordé, soit 32 heures, 14 minutes et 11 secondes.

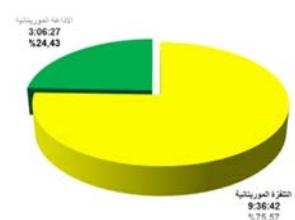
Il est à remarquer cependant que nombre de partis et de candidats n'ont pas pu exploiter intégralement les tranches d'antennes gratuites qui leurs sont accordées. C'est ce qui explique le reliquat de 20 Heures 53 minutes et 59 secondes reflétées par le graphique ci-contre. Les tranches d'antennes non exploitées ont été comblées par des contenus neutres.

Toutefois, les tranches gratuites diffusées par la Télévision Nationale ont connu un afflux important. Seulement 4 heures et 53 secondes d'antenne sont restées inoccupées. A Radio Mauritanie il est resté 16 heures d'antenne gratuites non utilisées par les formations politiques.



Les moyens d'information publics, Radio, Télévision, AMI, ont consacré une bonne partie de leurs journaux aux élections, offrant aux différentes formations politiques une couverture équilibrée de leurs activités. 12 heures, 43 minutes et 9 secondes leur ont été accordées à cet effet. Radio Mauritanie a ainsi diffusé 854 interventions de représentants de partis politiques, couvrant 9 Heures, 36 minutes et 52 secondes de son temps de diffusion. La Télévision Nationale a, elle, diffusé 352 interventions de représentants de partis politiques, ce qui a occupé 3 heures, 6 minutes et 27 secondes de son temps d'antenne.

Medias	Tranches	Temps d'antenne
TVM	854	9:36:42
Radio Mauritanie	259	3:06:27
Total	1113	12:43:09

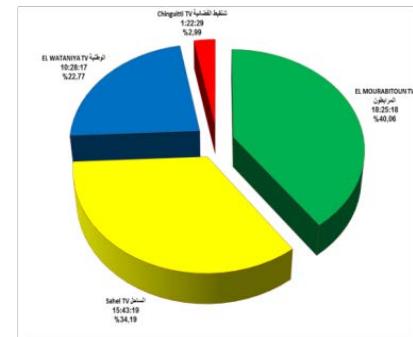


6.3.4. Les moyens d'informations privés commerciaux

Les médias privés ont consacré 80 heures à la couverture des activités des partis politiques durant la campagne électorale dont 46 heures dans les Télévision et 34 heures par les radios.

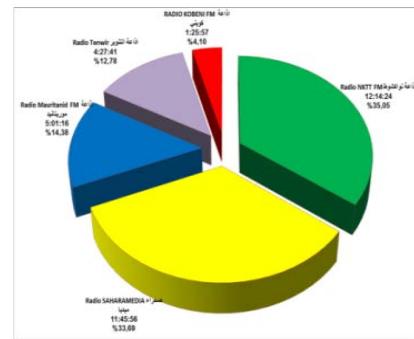
• Les chaînes de Télévision privées

- La chaîne Al Mourabitoune a diffusé 18 heures, 25 minutes et 18 secondes soit 40,06% du temps de couverture télévisuelle.
- Sahel TV a diffusé 15 heures '43 minutes et 19 secondes de campagne soit 34,19% du temps d'antennes accordé.
- La chaîne Al Watanya a diffusé 10 heures 28 minutes et 17 secondes soit 22,77% du temps de couverture.
- Chinguitt TV n'a consacré qu'une heure 22 minutes et 29 secondes à la couverture des élections soit 2,99%.



• Les Radios privées

- Radio Nouakchott a consacré 12 heures 14 minutes et 25 secondes, soit 35,05% de la couverture générale des radios privées.
- Sahara Media : 11 Heures, 45 minutes et 56 secondes, soit 33,69%
- Mauritanid FM : 05 Heures, 01 minutes et 16 secondes, soit 14,38%
- Radio Tenwir : 04 Heures, 27 minutes et 41 secondes, soit 12,78%
- Radio Koubeny : 01 Heure, 25 minutes et 57 secondes, soit 4,10%



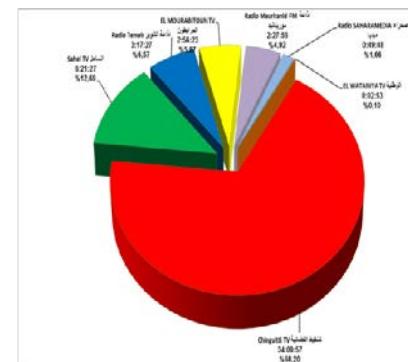
De manière générale, la couverture de la campagne électorale par les médias privés a connu un niveau acceptable d'impartialité et d'équilibre, conformément à la décision de la HAPA. Ceci est surtout le cas pour les opérateurs Sahel TV, Radio Sahara Média et Radio Nouakchott.

Quant à la chaîne Al Mourabitoune, elle a consacré la majeure partie de son temps d'antenne aux listes candidates du parti Tawassoul, tout comme Radio Kobenni, qui a accordé d'importantes plages horaires au Parti National pour le Développement.

• Les tranches payantes

L'accès payant des partis politiques aux médias privés s'est déroulé ainsi qu'il suit :

- La chaîne Chinguitt : 34 heures et 09 minutes 57 secondes, soit 68,20% du temps de publicité politique.
- Sahel TV : 06 heures 21 minutes 27 secondes soit 12,69 %
- Radio Tenwir : 03 Heures et 17 minutes 27 secondes soit 6,57%
- Chaine Al Mourabitoune : 02 heures 56 minutes 23 secondes soit 5,87%
- Mauritanid FM : 02 Heures et 27 minutes 55 secondes soit 4,92%
- Chaine Al Watanya : 0 heures 02 minutes 33 secondes soit 0,10%

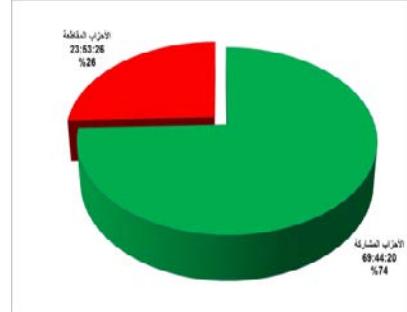


La HAPA a constaté et relevé que la chaîne Chinguitt a consacré la majeure partie de son temps de diffusion (34 Heures soit 68,8%) à la publicité politique, en violation des dispositions de la décision de la HAPA n° 009-2013 du 03 Novembre 2013 précisant les dispositions à prendre pour la couverture médiatique des élections législatives et municipales.

Certains journaux et sites électroniques n'ont pas également respecté les règles de neutralité et d'objectivité devant être observés durant la campagne électorale. La HAPA a œuvré après la première semaine de campagne pour que l'équilibre reste la règle dans le secteur.

6.3.5. Tranches des partis ayant participés et des partis n'ayant pas participés

L'ensemble des médias, publics et privés, ont donné la parole aussi bien aux partis présentant des candidats à ces élections qu'aux partis n'ayant pas participés aux élections. Les premiers ont occupé 69 heures et 44 minutes d'antennes, les seconds ont bénéficié de 23 heures et 53 minutes.



6.4. Suivi des moyens d'information

6.4.1. Visites de contrôle

La HAPA a envoyé nombre de ses cadres visiter les locaux des moyens d'information, discuter avec le personnel, étudier les dossiers, s'enquérir des conditions de travail. Les équipes de la HAPA ont réalisé dans le cadre de ces visites de contrôle une enquête sur la situation des médias nationaux dont les principaux résultats sont énoncés ci-dessus.

6.4.2. Suivi et monitoring

Après avoir installé dans ses locaux un dispositif de monitoring HMS la HAPA a pu enregistrer toutes les émissions diffusées par les radios et télévisions durant le dernier semestre de 2013.

Ce dispositif a permis notamment :

- La réception, la numérisation et l'archivage de tous les programmes diffusés par les médias nationaux ;
- Le suivi en direct de toutes ces émissions ;
- Le contrôle du respect du principe de pluralité grâce à un décompte automatique des temps d'émission accordés à tous les intervenants
- De se rendre compte de toute interruption des programmes ;
- De décompter les temps accordés à la publicité dans chaque émission.

Grace à ce contrôle il a été possible aux responsables du suivi et de monitoring audiovisuel de transmettre au Conseil de la HAPA des rapports hebdomadaires sur le suivi des médias radios et TV.

Les responsables du suivi de la Presse Ecrite et des sites d'Information ont également envoyé régulièrement des rapports sur la couverture des élections. Un rapport général a été réalisé à partir de ces suivis.

6.5. Plaintes

Le Conseil de la HAPA a examiné une plainte pour diffamation déposée par Dr Mohamed Mahmoud Ould Mah auprès de la HAPA contre le site CRIDEM. Le Conseil a chargé son Président d'étudier le dossier et de régler le différend. Après plusieurs rencontres et discussions les deux parties se sont entendues et l'affaire a pu être classée. C'est là le seul cas de plainte qui a été formellement déposé devant la HAPA en 2013

6.6 Sanctions

Durant toute l'année 2013 il n'a pas été constaté un cas de dépassement grave des prescriptions de la loi. La HAPA n'a donc eu à retirer aucune licence de diffusion ni suspendre aucune parution ou site électronique d'Information

Cependant il a été constaté que certains moyens d'information ont parfois couvert des activités politiques sans vraiment s'armer du sens professionnel et de l'objectivité nécessaires. La HAPA a procédé à chaque fois à l'audition des responsables de ces medias.

C'est ainsi qu'une mise en demeure a été adressée à Chinguitt TV après que celle-ci ait diffusé des informations non vérifiées concernant la couverture d'événements survenus à Aioun. Le Directeur de cette chaîne, convoqué par le Conseil de la HAPA, a reconnu les manquements reprochés au traitement de l'information par sa rédaction et s'est engagé à veiller au respect des dispositions légales et des règles professionnelles. Le Conseil a également averti le Directeur en question de la nécessité de terminer toutes les procédures légales découlant de l'obtention de la licence attribuée à son entreprise. Ces procédures ont finalement été exécutées par la chaîne.

Une seconde mise en demeure a été adressée le 17 Janvier 2013 à l'agence Nouakchott d'information après la publication sur son site électronique d'informations graves et peu crédibles à propos d'un pays voisin. Le Directeur du site en question s'est excusé et a argué d'un piratage pour expliquer de tels manquements. Il a promis de prendre toutes les précautions nécessaires pour préserver le site électronique contre de telles intrusions.

VII. Activités de communication

7.1. Publication du bulletin spécial

Conformément à la loi O26-2008 créant la HAPA et la loi 045-2010 relative à la communication audiovisuelle la Haute Autorité a publié les numéros 03 et 04 de son bulletin spécial.

Ce bulletin publié, tous les 3 mois, présente la HAPA, ses activités, les décisions de son Conseil, les lois et les principes qui gouvernent la régulation, la presse et la communication audiovisuelle.

7.2. Le site de la HAPA

Le site www.hapa.mr fournit aux professionnels et au grand public moult informations sur la HAPA, son organisation, ses décisions, son règlement intérieur ainsi que le rapport annuel sur son activité.

7.3. Autres canaux de communication

La HAPA utilise différents modes de communication pour rendre public ses communiqués et ses déclarations ainsi que les activités de régulation qu'elle entreprend

VIII. Renforcement des capacités

La HAPA s'est préoccupée durant l'année 2013 de renforcer ses capacités humaines et institutionnelles afin d'être mieux armée pour atteindre ses objectifs.

8.1. Organisation et gestion

Le Conseil de la HAPA a étudié l'organigramme présenté par un bureau spécialisé afin d'améliorer les performances de l'institution et profiter pleinement de ses compétences. Le Conseil a introduit certaines améliorations tenant compte de la nature particulière de la mission de la HAPA avant d'entériner les propositions du bureau d'experts. Il a également adopté la proposition de règlement intérieur faite par ledit bureau et a désigné les responsables devant occuper les postes prévus par ce nouvel organigramme.

Le Conseil, en vertu du principe de récompense, a consenti à octroyer des primes d'encouragement au personnel qui s'était montré particulièrement persévérant durant l'année.

La HAPA a installé le système HMS qui a permis d'enregistrer et d'archiver toute la production audiovisuelle ce qui a considérablement aidé à l'action de régulation menée pendant la campagne électorale.

8.2. Ressources humaines

- **Démission et remplacement d'un membre du Conseil**

Suite à sa décision de se présenter aux élections municipales, M Ahmed Samba Ould Abdallahi a présenté sa démission du Conseil de la HAPA. Avec sa démission, la HAPA a perdu un membre actif, ouvert d'esprit et qui a joué un rôle important dans l'action de régulation menée par l'institution.

En vertu de la loi 026-2008 portant création de la HAPA il a été procédé à la nomination d'un nouveau membre, en l'occurrence M Mohamed Salem Ould Dah, ancien membre du bureau du Syndicat des Journalistes Mauritaniens et qui possède une riche expérience dans le domaine de la communication

- **Formation des cadres de la HAPA**

La HAPA a envoyé une délégation de son personnel à Rabat, le 29 Juin 2013 afin d'acquérir une formation sur les techniques de monitoring et de régulation des médias audiovisuels. Trois membres de cette délégation dont deux femmes ont suivi une formation sur le système HMS désormais utilisé par la HAPA.

- **Atelier sur la Presse Ecrite, réalités et perspectives**

La HAPA a organisé le 29 Juin 2013 un atelier de formation interne sur la Presse Ecrite dans notre pays. Cet atelier qui a vu nombre d'interventions de spécialistes et de professionnels de la communication, a permis aux cadres et au personnel de

la HAPA de s'initier aux grands enjeux du secteur, à ses forces et faiblesses ainsi qu'à l'environnement juridique qui est le sien.

- ***Journée de réflexion sur le Fonds d'Aide à la Presse***

La HAPA a initié le 19 Février 2013 une journée de réflexion sur le Fonds d'Aide à la Presse. Cette journée a permis aux membres et cadres de la HAPA à mieux appréhender les problèmes liés à la répartition de ce fonds et à réfléchir sur les moyens d'améliorer ses prestations afin que la presse et les medias puissent en profiter pleinement.

- ***Formation sur le pluralisme dans les moyens de communication***

Dans le cadre de sa stratégie de formation, la HAPA a organisé le 23 Avril 2013 un séminaire au profit de ses cadres sur le pluralisme au sein des moyens d'information. Cet atelier a permis aux participants de comprendre les enjeux liés au pluralisme dans les moyens d'information, à saisir la nécessité dans une démocratie d'asseoir des règles précises assurant la diversité et la pluralité dans les médias. L'expérience mauritanienne en ce domaine a été abordée comme a été largement commenté le rôle particulier dévolu en ce domaine à la HAPA

IX. Coopération et Partenariat

- ***La HAPA et la CENI : Coopération et complémentarité***

Suite aux réunions des présidents de la CENI et de la HAPA, des rencontres ont eu lieu entre les responsables de ces deux institutions pour ouvrir à une organisation efficiente de la couverture médiatiques des élections, eu égard à la complémentarité des rôles assignés à chacune d'elles par la loi.

- ***Partenariat avec le Ministère de l'Intérieur et le PNUD***

La HAPA a entrepris des actions de partenariat avec le Ministère de l'Intérieur dans le cadre du Projet de Renforcement du Processus Démocratique en Mauritanie et avec le PNUD à travers sa cellule chargée de la bonne gouvernance. Ces deux partenariats ont permis à la Haute Autorité d'obtenir un appui pour l'organisation de journées de réflexion tournées vers le rôle des moyens d'information dans les campagnes électorales. Ces journées ont vu la présence d'un grand nombre de communicateurs, de responsables de medias, de représentants des pouvoirs publics et de la CENI, de dirigeants de partis politiques et d'organisations de la société civile.

- ***Coopération mauritano-américaine***

Le Président de la HAPA a reçu le 17 Avril 2013 dans son bureau son excellence M Michael Pelletier Secrétaire d'Etat Américain adjoint chargé du Sahel.

Le Président de la Haute Autorité avait déjà le 20 Février 2012 reçu en audience une diplomate américaine chargée des affaires politiques au niveau de l'Ambassade des USA.

Durant les deux rencontres le Président de la HAPA a présenté aux visiteurs la mission de son institution ainsi que le processus de libéralisation de l'Audiovisuel dans notre pays. Les deux parties ont enfin exprimé le désir d'entretenir des relations constantes et d'étudier les moyens de renforcer leur coopération.

- ***Renforcement des relations avec le Sénégal***

M Boubacar Touré Président du Conseil National de la Communication au Sénégal a rendu une visite de courtoisie à la HAPA. Il s'est entretenu avec le Président de la Haute Autorité et ont convenu d'intensifier leur coopération en particulier en matière de formation et d'échanges d'expériences.

- ***Le Président de la HAPA reçoit le consul du Soudan***

Le Président de la HAPA a reçu M Hachem Said Mossis, consul du Soudan à Nouakchott qui occupe également le poste de conseiller chargé de la presse en Mauritanie. Durant l'entretien, le Consul soudanais a présenté au Président de la HAPA un aperçu de la mission, du rôle et des activités de l'autorité de régulation de la presse au Soudan. Le Président de la Haute Autorité a présenté un exposé sur les objectifs de son institution. Les deux parties ont convenu d'encourager les relations entre les deux Autorités.

- ***Accueil du bureau de l'Union Générale des Journalistes Arabes***

La HAPA a accueilli le 07 Avril 2013 le bureau de l'Union Générale des Journalistes Arabes venu tenir en Mauritanie sa première réunion après son élection durant l'Assemblée Générale organisée au Caire en Juin 2013.

La rencontre s'est faite au cours d'un déjeuner organisé par la HAPA et auquel ont assisté le Ministre de la Communication et certains Directeurs Généraux des organes de presse mauritaniens.

- ***La HAPA participe à un colloque de l'ISESCO***

La HAPA a participé au colloque organisé par l'ISESCO à Rabat au cours du mois de Mai 2013 et consacré au droit à la communication et à l'accès à l'information dans le monde arabe. La délégation mauritanienne a présenté deux exposés, l'un à propos du droit à l'information et son soubassement juridique et le second autour de l'expérience mauritanienne en matière d'ancrage du droit à l'accès à l'information.

Les participants ont assisté à plusieurs communications relatives aux textes juridiques prônant le droit à l'information dans le monde arabe. Ils ont discuté des freins à la liberté de presse et d'opinion arabe et aux écueils rencontrés pour l'accès à une information plurielle et équilibrée. A la fin de leurs travaux ils ont émis nombre de recommandations à propos de la nécessité de voir émerger dans le monde arabe des législations ouvrant la voie à l'accès libre aux informations et la participation des organisations de la société civile à l'élaboration de nouvelles règles.

A la fin du colloque, la délégation mauritanienne a reçu les félicitations du Directeur Général de l'ISESCO qui a inclus les conférenciers mauritaniens dans la liste des experts agréés par l'ISESCO.

- ***Adhésion de la HAPA au Réseau des Instances Islamique de Régulation***

La haute autorité de la presse et l'audiovisuel, déjà membre de plusieurs organisations régionales et internationales de régulation des médias, vient d'adhérer au Réseau des Instances Régulatrices des pays membres de

l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI). Cette nouvelle adhésion a été rendue publique au cours du troisième Forum du Réseau des instances islamiques Régulation auquel la HAPA a participé en Décembre 2013 à Marrakech (Royaume du Maroc).

- ***Présence de la HAPA dans les organisations régionales et internationales***

La HAPA a participé à nombre de sommets et de colloques organisés sur le plan régional et international :

- Colloque au profit des régulateurs des sites électroniques organisé par le Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) organisé à Rabat par la Haute Autorité de la Communication et de l'Audiovisuel (HACA) du Royaume du Maroc ;
- Réunion du Réseau des Instances de Régulation méditerranéennes organisé à Séville en Espagne sur le sujet de l'égalité hommes-femmes ;

X. Conclusions et recommandations

10.1. Conclusion

Il est clair au vu du bilan des activités de la HAPA que l'action de celle-ci a été largement positive. L'année 2013 a été pleine de défis et l'institution a réussi à les relever et à réaliser, malgré les écueils rencontrés, les objectifs qu'elle s'est fixée. C'est là certainement un motif de fierté pour le Conseil et pour le personnel de la HAPA personnel.

Il est clair cependant que les réussites enregistrées s'expliquent avant tout par l'esprit qui a animé la HAPA tout au long de l'année et qui se caractérise par l'idée de concertation permanente, de suivi objectif, de neutralité et de respect strict des principes de la régulation.

La régulation de la presse et de l'audiovisuel a pour fondement aux yeux du Conseil non pas la censure mais la liberté. Le refus des dépassemens éthiques et déontologiques, le rejet des fausses rumeurs et de la diffamation sont des marques de liberté et non des tentations de bâillonnement.

La Haute Autorité a su cette année gérer des élections législatives et municipales où des centaines de listes étaient candidates. Elle a su contrôler le flot de messages devant être diffusés tout en laissant aux auditeurs et téléspectateurs le loisir de suivre leurs émissions habituelles.

La campagne électorale malgré l'ardeur de la compétition s'est déroulée sans grave dérapage, dans le respect des règles édictées par la HAPA. C'est là un acquis des plus précieux.

La HAPA est convaincue qu'en matière de régulation des médias, c'est la concertation, le dialogue, la formation professionnelle qui doivent rester privilégiés. C'est pourquoi elle a choisi chaque fois que qu'elle a assisté à des dépassemens graves des principes déontologiques, de convoquer les responsables en question, de leur expliquer la gravité et les conséquences possibles de l'acte et à de les amener à résipiscence. Le Conseil croit que la bataille en matière de professionnalisme se joue sur le long terme, que la liberté de presse, très jeune dans notre pays, a besoin de temps pour prendre sa véritable allure.

C'est vrai, beaucoup de critiques, sont souvent adressées à nos médias. On les accuse souvent de parti-pris, de mauvaise foi, de corruption, de manque de professionnalisme. Ces accusations sont parfois justifiées : nos médias privés ont beaucoup de chemin à faire pour adhérer aux ambitions que la HAPA fonde sur eux. Mais quand on regarde un peu en arrière, on ne peut que s'étonner du chemin

parcouru ces dernières années. La presse hier, bâillonnée, aux ordres, manquant cruellement de moyens, courbant l'échine sous le poids de la censure, est aujourd'hui indépendante et diversifiée. Elle ne connaît plus le régime de l'autorisation préalable, elle s'organise, elle reçoit des subventions accordées sans conditions, elle acquiert petit à petit les compétences nécessaires à son envol.

La presse électronique joue désormais un rôle premier dans notre univers communicationnel. Les sites d'information sont aujourd'hui les premiers consultés dans notre pays. Cela appelle la HAPA à plus de vigilance dans un secteur où l'information circule rapidement et librement, où la concurrence est rude et où l'attrait du « scoop » est peut-être plus fort qu'ailleurs. Les sites mauritaniens, désormais soutenus au même titre que la presse écrite ont un immense chemin à faire pour devenir des outils fiables de communication, pour se débarrasser de l'amateurisme, pour différencier entre les faits et l'analyse, et faire preuve de véritable professionnalisme. La Haute Autorité compte les accompagner durablement sur cette voie.

L'apparition de chaînes audiovisuelles privées était attendue avec beaucoup d'appréhension par certains. On soutenait parfois que la libéralisation de l'audiovisuel pourrait s'avérer un ferment pour les divisions, un champ de terrain pour les extrêmes, un lieu vierge où allaient s'épanouir les mauvaises graines de la discorde. Aujourd'hui les chaînes de radio et de télévision privées occupent un large terrain dans notre espace médiatique. Elles contribuent grandement à la diffusion de l'idée de pluralisme et de diversité, elles sont devenues une source d'information essentielle pour nombre de nos citoyens. On ne peut, c'est vrai, que constater la faiblesse de ces chaînes en matière de couverture des actualités et de production. Mais il est clair, que sur ce terrain là, elles ne peuvent qu'avancer parce qu'elles seront obligées de répondre aux demandes du public et aux exigences de la concurrence.

Le Fonds d'Appui à la Presse est un levier essentiel pour aider nos médias à prendre leur essor. La HAPA qui préside son comité de gestion a tenu à une rigoureuse gestion des fonds alloués par l'administration. Des critères stricts d'accès à l'aide ont été mis sur place et les représentants des associations et des regroupements de presse ont, eux-mêmes, été les maîtres d'œuvre de la redistribution des fonds.

Mais 2013 fut avant tout une année d'élections. La HAPA s'est trouvée en face d'une inflation inattendue de formations politiques et de personnalités candidates. Elle a su tout de même faire prévaloir les principes d'égalité et d'équité. Les temps de parole et d'antenne ont été strictement respectés dans les médias publics. Le Conseil a convenu avec les médias privés de principes généraux devant les guider en matière de publicité électorale et de couverture de la campagne. Cette dernière s'est déroulée dans le respect des règles que l'institution a imposé. C'est là, pour le nouveau paysage audiovisuel qui est le notre un très grand acquis.

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel est, en fin de compte parfaitement consciente des enjeux du présent et de ceux de l'avenir. Elle fera face avec forte volonté aux défis de toujours que constituent la modernisation de nos médias, le développement équilibré de notre paysage audiovisuel, la professionnalisation des journalistes et le respect des principes qui guident la profession de communicateur. Elle s'apprête avec sérénité à mener à bien les tâches qui l'attendent en 2014 et en particulier les élections présidentielles qui se dérouleront cette année.

10.2. Recommandations

L'expérience vécue par la HAPA ainsi que les contacts constants et les enquêtes qu'elle a mené au niveau de la presse et de l'audiovisuel mauritaniens incitent le Conseil à faire les recommandations suivantes :

- Télévision de Mauritanie SA et Radio Mauritanie SA doivent signer dans les plus brefs délais leurs cahiers de charges et s'engager à respecter les obligations particulières qui leur incombent.
- Les moyens d'information nationaux doivent s'engager à respecter le pluralisme et à donner la voix aux formations politiques de manière équitable et équilibrée.
- Les communicateurs quelque soit leur bord se doivent d'œuvrer pour la préservation de l'unité nationale, la cohésion sociale et le respect des valeurs de la nation et de la république.
- Le Fonds d'Aide à la Presse doit bénéficier de nouveaux apports financiers afin que les medias audiovisuels puissent bénéficier de son soutien.
- Les entreprises de presse se doivent de respecter les obligations inscrites dans leurs cahiers de charges ainsi que les textes régissant le droit du travail.
- Un effort de perfectionnement et de formation des journalistes doit être mené à travers des stages, des conférences, des bourses d'études.
- Les moyens d'information privés se doivent de publier leurs tarifs publicitaires.
- Les journalistes doivent être encouragés à jouer le rôle qui doit être le leur dans un système démocratique et pluraliste. Ils doivent cultiver auprès des populations l'esprit civique et les informer sur le processus électoral.
- Les droits d'auteur et droits voisins et ceux de l'éditeur doivent être protégés par la loi.
- Le texte relatif à la définition du journaliste doit être revu pour se conformer aux critères internationalement reconnus.
- Les journalistes se doivent de respecter la déontologie de leur métier et s'assurer en particulier de la véracité des faits rapportés.